

hannut actu

N° 134 - OCTOBRE 2020
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ

Coronavirus - Ouverture de votre administration adaptée en cette période particulière

LES SERVICES DE VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE ET DE VOTRE CPAS
SONT **ACCESSIBLES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** :

✓ **Pour le Service Population/Etat civil** vous pouvez prendre directement rendez-vous en ligne
à l'adresse suivante : <https://www.hannut.be/prise-de-rendez-vous/>.

Raison des rendez-vous :

**Carte d'identité
Passeport
Permis de conduire**
Pour ces 3 documents
vous devez vous munir
impérativement d'une
photo récente datant
de moins de 6 mois et
**respectant les normes
ICAO**

Kids-ID :
pour renouveler ou
créer une Kid's ID,
l'enfant doit
**OBLIGATOIREMENT
être présent**

**Extrait
de
casier
judiciaire**

Changement de résidence La
déclaration peut se faire par
courrier électronique à l'adresse
population-etat-civil@hannut.be,
en mentionnant les membres du
ménage qui déménagent, l'ancienne
et la nouvelle adresse, un numéro de
téléphone sur lequel vous joindre ainsi
qu'une copie recto/verso de la carte
d'identité du demandeur).
La prise de rdv reste possible si vous
ne disposez pas d'une adresse mail.

✓ **Pour les autres services**, vous pouvez directement contacter celui-ci :

Service Urbanisme
019 51 93 84
urbanisme@hannut.be

Service des affaires sociales
(maison du social)
019 51 93 86
affaires-sociales@hannut.be

Service finances
019 51 93 98
finances@hannut.be

Service travaux
019 51 93 78
travaux@hannut.be

Services Economiques
(Ancien hôtel de Ville)
019/51 91 91
affaires-economiques@hannut.be

>> Pour toutes autres informations vous pouvez également envoyer un mail à accueil@hannut.be ou **019 51 93 93**.

✓ **Pour le CPAS**

019 630 380 ou la ligne directe de votre assistante sociale,
ou à envoyer un mail sur info@cpashannut.be

Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h, ou sur RDV

**Date de clôture
de notre bulletin communal
le 20 octobre, pour suivre les mesures prises actualisées,
consulter www.hannut.be**

SOMMAIRE

Page 1

- Accessibilité des services communaux
- Soutien Horeca
- Coronalert

Page 2

- Conseil consultatif des Seniors
- Règles de stationnement en Zones bleues
- HESL stages d'automne
- HESL échec à l'échec
- Projet éolien

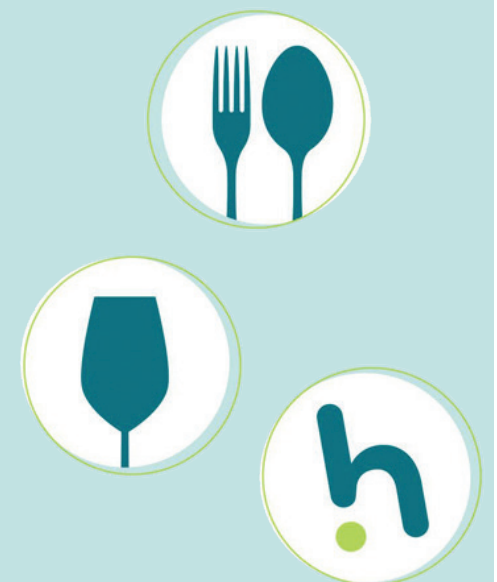
Page 3

- Infos Recyparc
- Journée de l'arbre
- Semaine de la mobilité
- Végétalisation de nos cimetières

Page 4

- Bibliothèque : Il était une histoire...
- Enquête publique
- Hannut solidaire
- Alzheimer café
- Les Panthers recrutent
- ETA l'Aurore

Imprimé sur
papier recyclé



JE SOUTIENS
MON
HORECA
LOCAL

"Soutien Horeca"
[www.hannut.be/
soutenons-lhoreca/](http://www.hannut.be/soutenons-lhoreca/)

**Vous souhaitez
figurer sur notre liste
merci de faire parvenir
les informations
nécessaires
à l'adresse mail
webmaster@hannut.be**



Coronalert

**LE CORONA,
ÇA SUFFIT !
J'ACTIVE
L'APPLI.**

**CORONALERT ACTIVÉE =
RETROUVAILLES ACCÉLÉRÉES**

Téléchargez maintenant et activez votre Bluetooth



CORONALERT.BE

La pandémie de Covid-19 que nous connaissons aujourd'hui a incité les autorités publiques à développer une application destinée à faciliter le suivi des contacts, afin d'enrayer au plus tôt la chaîne de transmission de ce virus.

Comme vous le savez, identifier rapidement les personnes ayant été en contact avec une maladie infectieuse permet de limiter la propagation de celle-ci. C'est pourquoi, fin septembre, tous les Belges pourront télécharger

ronavirus, en appui aux mesures existantes. Cette application a déjà été testée auprès de 10 000 personnes.

Quels sont les avantages de Coronalert ?

L'application **Coronalert** s'inscrit dans une large stratégie de santé publique qui inclut à la fois les actions de la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AVIQ ainsi que celles du call center tracing. Le but est bel et bien d'interrompre au plus tôt la chaîne de transmission du Covid-19, grâce à la notification précoce de contacts. Cette application, **qui respecte totalement la vie privée de son utilisateur**, permet notamment de renforcer le suivi de contacts, en envoyant rapidement une alerte anonyme à la personne qui a été en contact étroit avec un autre utilisateur de Coronalert positif au COVID.

Nous vous invitons dès lors à faire de cette application un outil de prévention et à la télécharger sur smartphone.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration et espérons que vous pourrez faire en sorte que Coronalert trouve pleinement sa place dans le système de suivi des contacts, afin de le rendre plus efficace.

Pour de plus amples informations :
tiphaïne.dedonder@aviq.be



Bonne lecture !



→ ACTU' INFOS

Conseil Consultatif des Seniors de Hannut



C'est quoi ? un lieu pour échanger et construire des actions **avec** et **pour** les aînés.
Par qui et pour qui ? Par les Seniors (55 ans au moins) pour les Seniors des villages et du Centre-Ville
Quand ? Le CCS se réunit quatre fois par an minimum
L'objectif du Conseil ?

- **Intégrer les besoins des aînés** dans les politiques menées par les pouvoirs locaux ;
- **Assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière**, actifs dans les différents domaines de la vie sociale ;
- **Renforcer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue** permettant aux aînés de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de chaque action du champ politique et social ;

Le conseil consultatif des Seniors c'est participer, se rencontrer, communiquer autour d'actions qui touchent la vie quotidienne !

Pour toutes informations ou suggestions, si vous souhaitez contacter un de nos conseillers ou faire partie du conseil, contactez nous par mail pcs@hannut.be ou 019 51 93 86

Voici la liste de nos conseillers, n'hésitez pas à les rencontrer :

Avernas-le-Baudouin	Haccourt Alidor
Avin	Mantulet Luc
Crehen	Plancq Myriam
Hannut-centre	Gajerski Robert, Leclercq Anne-Marie, Michaux Marianne, Poncelet Jean-Marie, Vanheulenbergh Francis
Quartier Vicinal (Hannut)	Duchateau Jean-Jo
Quartier des Dames (Hannut)	Dufour Guy
Lens-St-Remy	Laurent Dominique
Merdorp	Meulemans Louise
Thisnes	Bada Roland, Bruyère Monique, Delande Jeanne, Geuquet André, Jadot Marc
Villers-le-Peuplier	Genicot André

Le conseil consultatif est une action visant à renforcer la participation citoyenne et démocratique dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.



INSCRIPTIONS OUVERTES POUR LES STAGES D'AUTOMNE

A l'instar de chaque période de vacances scolaires, l'asbl HESL et la Ville de Hannut vous proposent les stages d'automne **du 2 au 6 novembre 2020**.

Vous trouverez toutes les informations sur les stages proposés et sur les modalités d'inscriptions via le site : <https://www.hesl.org/>.

Comme lors des vacances d'été, l'asbl HESL et la Ville de Hannut ont mis en place de nouvelles mesures sanitaires et organisationnelles en conformité avec les protocoles préconisés par le CNS, l'ONE et les entités fédérées en vue de vous proposer des stages de Toussaint en toute sécurité, tant pour les stagiaires que pour les moniteurs.

Renseignement complémentaire auprès du Service des Sports - Monsieur Dominique Cornélis au 019 51 93 72.



La Ville de Hannut

propose avec hesl

Enseignement secondaire « échec à l'échec »



Du 03 novembre au 06 novembre 2020
le matin de 9h à 12h ou l'après midi de 13h à 16h

Inscriptions : auprès de Monsieur Dominique Cornélis les jours ouvrables (de 9h à 12h et de 14h à 16h) en formant le 019 51 93 72

Où ?

Cours dispensés au sein des locaux de l'académie de musique de Hannut, rue des Combattants 1

Encadrement par des pédagogues qualifiés

Pour être efficace, des groupes de 4 à 5 élèves



Scannez-moi

Tout sur <http://www.hesl.org>



ZONE BLEUE

MIEUX STATIONNER ... POUR MIEUX PROFITER DU CENTRE-VILLE

Quelques rappels concernant des règles de stationnement en zone bleue au Centre-Ville et l'utilisation du disque de stationnement

Quel est le périmètre de la zone bleue ?

La zone bleue est uniquement d'application dans les rues suivantes :

- ▶ **Rue de l'Eglise**
- ▶ **Place Henri Hallet**
- ▶ **Rue Gustave Detiège**
- ▶ **Rue Zénobe Gramme**
- ▶ **Grand'Place**
- ▶ **Rue de Landen** - Uniquement le tronçon compris son carrefour avec la rue Jean Mottin et le carrefour du Centre
- ▶ **Rue de Tirlemont** - Uniquement le tronçon compris entre son carrefour avec la rue des Vieux-Remparts et le carrefour du Centre
- ▶ **Rue Albert 1^{er}**
- ▶ **Place des Déportés et Réfractaires**

Quels sont les horaires de la zone bleue ?

Du lundi au samedi de 9 h 00 à 18 h 00, sauf jours fériés.

Pourquoi une durée maximale de 2 heures ?

Cela permet une bonne rotation des véhicules, et c'est la durée réglementaire prévue par le Code de la Route.

Et si je dépasse la durée prévue ?

Au-delà de 2 heures de stationnement, **je dois obligatoirement déplacer mon véhicule**. Le non-respect de ces règles de stationnement m'expose au paiement d'une redevance.

Qu'est-ce que j'encours si je ne respecte pas les règles d'utilisation de la zone bleue ?

Une redevance de stationnement d'un montant de 25 euros me sera réclamée. Pour éviter tout risque d'infraction, je dois apposer mon disque de stationnement de manière lisible derrière mon pare-brise, et bien sûr respecter la durée de stationnement prévue.

Le disque est-il obligatoire ?

OUI ! Il indique l'heure de début de votre stationnement. Il s'utilise comme un ticket de parking, à la seule différence que c'est vous qui réglez l'heure d'arrivée... et que c'est gratuit !

Vous pouvez trouver des disques réglementaires dans les commerces, voire à l'Hôtel de Ville (en nombre limité).

Attention ! Le disque ne protège pas des sanctions si vous êtes mal stationné (stationnement en double file, sur les trottoirs, passages piétons, ...).

Comment dois-je régler mon disque de stationnement ?

La flèche du disque doit être placée sur le trait qui suit le moment de l'arrivée.

Donc si vous arrivez à 10 h 15, vous mettez la flèche sur 10 h 30 ; il en sera de même si vous arrivez à 10 h 01.

Attention ! Toute indication d'une fausse heure d'arrivée constitue une infraction au Code de la Route et vous expose à des sanctions.

Des questions ?

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des Affaires économiques (Tél. 019 51 91 91 ou 019 51 93 76).



PROJET ÉOLIEN (Aspiravi)

La société ASPIRAVI revient vers la Ville de Hannut pour y installer une éolienne sur son territoire et une autre sur le territoire de la commune de Geer.

Pour rappel, une première demande avait été déposée par la même société pour un parc de 5 éoliennes implantées en partie au Nord-Est de Hannut et en partie à Geer (juste en-dessous de la présente demande).

Ce projet a été refusé en septembre 2015.

En ce qui concerne la procédure, la réunion d'information préalable a eu lieu ce 30 septembre 2020. Les documents relatifs à cette réunion sont disponibles sur rendez-vous au service urbanisme. Cette réunion ouvre une enquête publique de 15 jours et permet

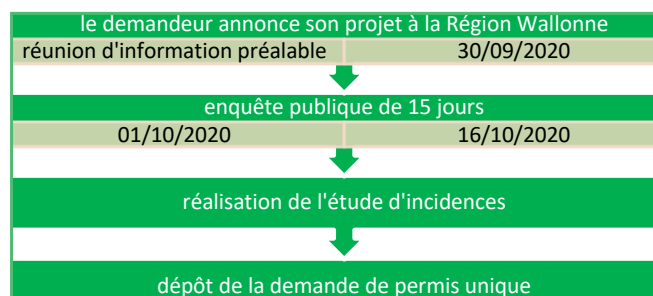
- à l'auteur de projet de présenter son projet,
- au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet,
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences,
- de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Cette étude, qui devra notamment répondre aux remarques émises, doit être réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à laquelle sera d'ailleurs joint le rapport d'incidences.

Aspiravi nous informe qu'une fois l'étude terminée, une demande de permis sera déposée courant 2021.

Lors de cette instruction, une enquête sera également ouverte pour une durée de 30 jours pendant laquelle vous pourrez consulter les plans et cette étude d'incidences et y amener vos éventuelles remarques et réclamations.

Cette enquête sera annoncée dans les journaux et sur le site de la Ville de Hannut et devrait se dérouler fin 2021.



→ ACTU' INFOS



l'apport journalier
autorisé a **DOUBLÉ**



Suite à une période de test concluante dans plusieurs recyparcs, dont celui de Hannut, Intradel propose désormais aux visiteurs **d'apporter jusqu'à 2m³/jour** tous matériaux confondus dans les recyparcs situés sur l'ensemble de leur zone, en respectant toujours les quotas annuels.

Quelles sont les avantages de l'augmentation de ce volume quotidien ?

- Gain de temps : 1 visite au lieu de 2
- Réduction de l'impact environnemental : moins de déplacement
- Réduction des files au recyparc : moins de visiteurs
- Atmosphère plus sereine : réduction des refus

Les quotas annuels restent inchangés

Ce nouvel apport journalier permet

d'apporter "plus" de ressources en une fois mais en conservant les mêmes quotas sur une année. N'hésitez pas à vous adresser aux préposés pour connaître l'état de vos apports.

- Les quotas**
- Encombrants et encombrants non combustibles : 4m³/an
 - Les déchets de bois : 3m³/an
 - La frigolite : 1m³/an
 - Les déchets inertes : 5m³/an
 - Les déchets de construction contenant de l'amiante : 3m³/an
 - Les déchets de jardin : 13m³/an
 - Pneus : 5 pièces/an

Quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d'identité présentées, la limite de 2m³ reste valable **par jour, par recyparc et par véhicule**.

Infos : 04 240 74 74 - www.intradel.be

La semaine de la mobilité 2020 !

Du 16 au 22 septembre 2020, la ville de Hannut a organisé différentes actions pour promouvoir d'autres modes de déplacement que la voiture.

Un parcours d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière a été installé au marché couvert et un peu plus de 200 élèves de 7 écoles fondamentales de Hannut ont pu tester leurs connaissances et leur agilité sur cet "énorme parcours" pour reprendre leurs termes.

Les vélobus ont bien roulé lors de cette semaine (et continuent d'ailleurs ;-)).

Les employés de l'administration communale ont aussi fait l'effort de se déplacer autrement durant cette semaine et c'est environ 600 km qui ont été parcourus sans voiture !

La semaine a aussi été l'occasion de découvrir les points nœuds qui ont été installés en 2020 sur Hannut. Ils constituent un réseau qui permet de préparer facilement des randonnées en notant simplement les numéros des carrefours importants.

Pour plus d'info : www.liegetourisme.be/pointsnoeuds
www.fietsroute.org/planificateur-velo-belgique

N'hésitez pas à contacter notre conseillère en mobilité, Sophie Grenier 019 51 93 52, pour toutes informations complémentaires sur les points nœuds et sur les vélobus du mercredi.

Végétalisation de nos cimetières

Depuis le 1^{er} juin 2019, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est totalement interdite dans tous les espaces publics et privés ouverts au public. Les cimetières ne font pas exception à la règle.

Dans certains espaces, comme les cimetières, les machines de désherbage alternatif ont leurs limites et de plus en plus de communes se tournent vers leur végétalisation. Les allées sont ainsi enherbées, du paillage et/ou des plantes couvre-sol sont placés entre les tombes.

Tout le monde y gagne : les cimetières deviennent des espaces verts plus propices à la méditation et au recueillement, plus respectueux de la santé des visiteurs et des ouvriers ; le travail d'entretien est réduit et peut devenir plus régulier ; l'impact sur l'eau et les sols diminue et les aménagements favorisent la biodiversité.

A ce jour, les cimetières de Hannut, Avernas-Le-Bauduin, Avin, Cras-Avernas, Grand-Hallet, Lens-St-Remy, Merdorp et

Petit-Hallet ont étéensemencés. Certains d'entre eux ont également fait l'objet d'aménagements "nature" (prés fleuris) dans le cadre de notre Plan Maya. Toutefois, l'enherbement des allées et le semis de prés fleuris passent nécessairement par une phase peu esthétique. Il s'agit, en outre, d'un travail considérable pour nos équipes, surtout durant cette phase transitoire. Soyons donc tolérants.

Les cimetières d'Abolens, Blehen, Crehen, Moxhe, Poucet, Thisnes, Trognée, Villers-le-Peuplier et Wansin ont, quant à eux, été nettoyés. Dès que les conditions le permettront, ces derniers serontensemencés à leur tour.

Nous travaillons pour faire en sorte qu'au printemps 2021, tous nos cimetières soient devenus de nouveaux espaces verts où vous pourrez vous recueillir dignement.

Pour rappel, il incombe à la famille d'entretenir la sépulture, selon le Décret wallon du 6 mars 2009. L'interdiction d'utiliser des

SAMEDI 28 NOV. 2020
DE 13H30 À 16H30
A la Bibliothèque communale

JOURNÉE DE L'ARBRE
Entrée libre

DISTRIBUTION GRATUITE DE PLANTS

CHASSE AUX TRÉSORS

BALADES GUIDÉES NATURALISTES

COLLECTION D'ANCIENNES VARIÉTÉS DE POMMES

DÉMO DE PRESSAGE

STANDS D'ANIMATION ET PETITS PRODUCTEURS

PROGRAMME :

CONFÉRENCE
« Planter un arbre fruitier : où, quoi, quand, comment ? »
24/11 à 19h30 • Salle Jean Renard
Inscription obligatoire pour le 20/11 à environnement@hannut.be

DISTRIBUTION GRATUITE DE PLANTS
28/11 de 13h30 à 16h30 • Bibliothèque communale

BALADES GUIDÉES
« Découvrons comment la ville et la nature cohabitent ensemble »
28/11 à 15h00 • Bibliothèque communale
« L'arbre : le gîte et le couvert »
29/11 à 9h00 • Eglise de Petit-Hallet
Inscription obligatoire pour le 20/11 à environnement@hannut.be

COLLECTION D'ANCIENNES VARIÉTÉS DE POMMES
28/11 de 13h30 à 16h30 • Bibliothèque communale

DÉMONSTRATION DE PRESSAGE, MATÉRIEL DE TAILLE ET PETITS PRODUCTEURS RÉGIONAUX
28/11 de 13h30 à 16h30 • Bibliothèque communale

SÉLECTION D'OUVRAGES
28/11 de 13h30 à 16h30 • Bibliothèque communale

STANDS D'ANIMATION DIVERS
28/11 de 13h30 à 16h30 • Bibliothèque communale

ville de **hannut**

Service environnement
environnement@hannut.be
019 51 93 68

Votre **commune** agit pour **plus** de nature...
... et travaille sans pesticides dans les **cimetières** !

Tout le monde y gagne !

- Un espace vert plus propice au recueillement
- Absence totale de produit chimique
- Respectueux de la santé des visiteurs
- Plus sain pour les ouvriers
- Favorable à la biodiversité
- Sans impact sur l'eau et les sols
- Entretien régulier

Votre commune en route vers la gestion différenciée des espaces verts

Plus d'info sur www.adalia.be

ville de **hannut** **adalia**

herbicides s'applique donc également aux particuliers en ce qui concerne les cimetières.

N'hésitez pas à vous tourner vers des solutions écologiques comme un recouvrement avec des plantes indigènes et/ou mellifères.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE HANNUT
Un lieu de rencontre autour du livre

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE...

Avec Karine MOERS pour les 6 mois-3 ans

2020 Mercredi 18 novembre à 16h

ATTENTION Pour le respect des normes de sécurité

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES 019 51 23 16

Votre bibliothèque communale
43, rue de Landen
4280 Hannut

Heures d'ouverture :
• LUNDI de 9 à 13h • MERCREDI de 9 à 13h et de 14h30 à 18h
• VENDREDI de 14h30 à 18h • SAMEDI de 9 à 13h

G
Give a Day

Hannut, solidaire !

Vous souhaitez offrir un peu de votre temps pour aider les personnes fragilisées (Seniors, personnes vulnérables, ...) pour faire les courses alimentaires ou livrer des repas ?

N'hésitez pas à proposer votre aide en vous inscrivant via la plateforme "Give a Day" www.giveaday.be/hannut ou en envoyant un mail au Plan de Cohésion Sociale : pcs@hannut.be

La solidarité est le maître mot face à cette période particulière !

Wallonie

ALZHEIMER CAFÉ

C'EST QUOI ?
Un lieu pour toutes personnes concernées ou intéressées par la thématique de la maladie d'Alzheimer et démences apparentées, pour se rencontrer et échanger sur cette thématique.

QUAND ?
Dès ce mois de septembre, chaque 4ème mercredi du mois de 14h00 à 16h00
PROCHAINE SÉANCE : MERCREDI 28 OCTOBRE 2020

OÙ ?
Salle « Oger Charlier »,
rue de la Crosse 5 à Villers-le-Peuplier (4280 Hannut)

Pour tout renseignement : Pierre Mottet au 019/51.93.86 ou pcs@hannut.be

Ouvert à tous ! C'est GRATUIT !

ETA
l'Aurore

AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE JARDINS ET ESPACES VERTS

PRODUCTION ET VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

BUANDERIE ET BLANCHISSERIE

019/51.66.48

CPAS de hannut

FLOORBALL CLUB HANNUT

LES PANTHERS RECRUTENT

JEUNES (+ 10 ANS) & ADULTES

CONTACT | 0486/26 18 95

[HTTPS://WWW.FLOORBALLHANNUT.BE/](https://www.floorballhannut.be/)

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 26 OCTOBRE AU 10 DÉCEMBRE 2020

Pour une gestion des cours d'eau non navigables wallons intégrée et durable, des mesures spécifiques sont nécessaires pour compléter le cadre juridique actuel.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

enquetepublique-coursdeau.wallonie.be

Ou rendez-vous dans votre administration communale.

Wallonie

COMMUNE DE HANNUT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Projet d'arrêté du gouvernement wallon portant exécution du décret modifiant divers textes en ce qui concerne les cours d'eau, projet d'arrêté du gouvernement wallon relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l'article 58 bis de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, cartographie des cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
16/10/2020	Lundi 26 octobre 2020	Jeudi 10 décembre 2020 à 12h	Amélie Dabompré

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 9h à 11h30 à l'adresse suivante : rue de Landen, 23, 4280 Hannut.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant : enquetepublique-coursdeau.wallonie.be

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Amélie Dabompré.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement.

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 10 décembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon

Via courriel : legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be
ou par courrier :
Service Public de Wallonie Agriculture,
Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE
Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction des Cours d'eau non navigables
Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Hannut, le 16/10/2020.

La Directrice Générale,
Amélie DEBROUX

Le Député-Bourgmestre,
Emmanuel DOUETTE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.